

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le 05 juin 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 mai 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, BERGIER Paul, FORTIER Manuela, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, POUIJADE Yves, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CAPPELAERE Gérard, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, MARTIAL Claude, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, BORDE Pierre par FURET Henri, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, FAURE Bruno par VANTHOURNOUT Lucile, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, GERVREAU Jean Pierre par PILLET Anthony, BOURDEZEAU Laurence par HEULIN Valérie, PAILLE Jean Marc par VIGNEAUD Alain, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck, AMAT Pierre par LARGEAU Agnès.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, MORASSUTTI Nicolas à PERONNEAU Chantal, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé, MAINGOT Maud à PAVIE Christophe.

Absents excusés : TROGER Joël, OLLIVIER Michel, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, CHAILLOU Philippe, MARRAUD Christine, BIGEY Laurent, VALLIER Marie-Hélène, FREDERIC Daniel, SALAH Christian, LANDREAU Bernard, ROUGER Christian, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, GRUEL Marie-Françoise, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CHERAT Patrick, MOUNIER Pascal, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, MAINGOT Maud, GEORGEON Raphaël, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 117

Nombre de votants : 123

Nombre d'absents excusés : 41

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Création d'un poste d'agent d'accueil et d'animation (H/F), relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

~~Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique~~, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE

- La création, à compter du 19 juillet 2024, d'un emploi permanent d'agent d'accueil et d'animation (H/F), dans le grade d'adjoint d'animation territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :
 - Participation active à la démarche d'animation du site, y compris dans le cadre d'animation générale, gestion de l'organisation ;
 - Réalisation des ateliers ;
 - Accueil et renseignements auprès des touristes et de la clientèle, vente des prestations et produits de la CDCHS ;
 - Réalisation des opérations et des procédures de caisse ;
 - Délivrance des moyens d'accès aux sites ;
 - Mise en place des différentes conventions.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **10 JUIN 2024**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex